

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-044

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19 + 0 pouvoir

Date de convocation : 02/09/2025
Date d'affichage : 02/09/2025

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - RICO PEREZ José - Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie - BIBOLLET Nicolas

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Consultation de l'ONF pour le projet de la microcentrale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la société FMG souhaite développer un projet de microcentrale hydraulique en partie sur la forêt communale de Randens. Ce projet prévoit deux prises d'eau et des conduites forcées, l'implantation définitive a été fournie par FMG au technicien forestier local.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les termes de l'article R214-19 du Code Forestier, à savoir : Le représentant de la collectivité ou personne morale propriétaire consulte l'Office national des forêts sur la comptabilité, avec l'aménagement arrêté, des projets de travaux ou d'occupation concernant des terrains relevant du régime forestier. »

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à consulter l'ONF pour demander un avis sur la compatibilité du projet
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hervé GENON', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VAL D'ARS' at the top, a central emblem, and '(Savoie)' at the bottom. The signature is written in a cursive style, with a long horizontal stroke extending to the right.